



Société des Tireurs et Arquebusiers de la Barasse

Monsieur Vincent CENCIO – Président
Siège 28, Boulevard Monplaisir 13011 Marseille
www.club-de-tir-stab-marseille.com

SIRET N° 501 168 348 000 16
APE : 926C
Agrément Ministériel : 1666S/98
N° FFT du club : 1813036

Marseille, le 8 novembre 2017

Chers amis tireurs,

Nous avons le plaisir de vous communiquer les dates des **séances de contrôle de tir** pour la mise en conformité de vos carnets :

- Samedi 10 et Dimanche 11 février 2018
- Samedi 9 et Dimanche 10 juin 2018
- Samedi 15 et Dimanche 16 septembre 2018

NB : les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; les dimanches de 9h00 à 12h00.

Séance de rattrapage : Samedi 17/11/18 (14h00/17h00) et Dimanche 18/11/18 (9h00/12h00).

Nous vous signalons en outre que ces contrôles de tir sont **obligatoires** et qu'à leur occasion, nous vous demanderons de mettre à jour, sur nos fichiers, vos coordonnées (adresse postale, téléphone mobile, mail).

Pour les contrôles de tir, la présentation de la licence à jour est obligatoire.

Pour des raisons liées aux compétitions F.F.T., **les pas de tir seront fermés**. Ils seront réservés aux compétiteurs armes anciennes, les :

- Samedi 7 avril et Dimanche 8 avril 2018 (Concours Départemental Armes Anciennes)
- Samedi 5 mai et Dimanche 6 mai 2018 (Concours Régional Armes Anciennes)

Le Challenge de la STAB aura lieu le samedi 24 mars et le dimanche 25 mars 2018. Ce concours est ouvert aux armes anciennes et modernes. Inscriptions obligatoires (voir affiche sur les pas de tir).

Le ball-trap sera ouvert les dimanches matin suivants (9h / 11h) excepté en août :

07/01/18	04/02/18	04/03/18	15/04/18	13/05/18	10/06/18	15/07/18	09/09/18	07/10/18	11/11/18	09/12/18
21/01/18	18/02/18	18/03/18	29/04/18	27/05/18	24/06/18	29/07/18	23/09/18	21/10/18	25/11/18	

L'arbalète sera ouvert les dimanches matin de 9h à 11h à la demande des licenciés sous l'autorité de Monsieur Robert PERENNES.

Les licences FFT 2017/2018 seront en vente à partir du **Samedi 1er Septembre 2018** et nous vous demandons chers amis tireurs, de bien vouloir les régler et les retirer le plus tôt possible et **dans tous les cas avant le 1er Octobre 2018 (en joignant également 3 enveloppes timbrées libellées à vos nom et adresse).**

Salutations sportives.

Vincent Cencio
Président de la STAB

Stand de tir STAB, chemin du vallon de la Barasse 13011 Marseille